Envoyé en préfecture le 11/06/2024
Reçu en préfecture le 11/06/2024
Publié le 13/06/2024
ID : 014-241400415-20240605-D060_310524-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## SÉANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

*L'an deux mille vingt quatre, le trente et un mai à 18 heures 00, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 23 mai 2024 se sont réunis au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.*

*Nombre de membres en exercice : 39*
*Nombre de membres présents : 27*
*Nombre de votants : 35*

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6ème Vice-Président, Jacques MARIE 7ème Vice-Président, Yves LEMONNIER 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Florence GALERANT, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, François HORENT, Chhun-Na LENGLART, Fabienne LOUIS, Patricia NOGUET, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, David REVERT, Patrice ROBERT, Ihsane ROUX, Hervé VAN COLEN, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT 2ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Emmanuel LAUSSINOTTE, Miriam GUERARD

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Delphine PANDO, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Jean-Guillaume d'ORNANO, pouvoir à Philippe AUGIER, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Rebecca BABILOTTE, David MULLER, pouvoir à Patrice ROBERT, Marie-France NUDD-MITCHELL, pouvoir à François PEDRONO, Michel THOMASSON, pouvoir à Didier QUENOUILLE

Madame Ihsane ROUX est nommée secrétaire de séance

***DELIBERATION N°D060_310524***

***MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT A LA DÉFINITION DES BESOINS ET D'UN PROGRAMME POUR L'AMENAGEMENT D'UN CAMPUS A VOCATION MIXTE SUR LA COMMUNE DE TOUQUES.***
***LOT 1: ETUDE DE PROGRAMMATION ARCHITECTURALE - REALISATION D'UN DIAGNOSTIC, D'UN PROGRAMME ARCHITECTURAL ET FONCTIONNEL ET D'UN PROGRAMME TECHNIQUE.***
***PASSATION D'UN AVENANT 1***
***Autorisation***

Envoyé en préfecture le 11/06/2024
Reçu en préfecture le 11/06/2024
Publié le 13/06/2024
ID : 014-241400415-20240605-D060_310524-DE



Il est rappelé que le Conseil Communautaire a autorisé, lors de sa séance du 24 mars 2023, la passation d'un marché à procédure adaptée pour une Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'accompagnement à la définition des besoins et d'un programme pour l'aménagement d'un campus à vocation mixte sur la commune de Touques - Lot 1 : Étude de programmation architecturale, pour un montant de 29 650 euros HT.

Par un courrier recommandé du 23 février 2024, la SA SCOP CABESTAN a informé la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE :
- de ce que Messieurs Lucas LEGARDINIER et Nicolas ODIER ont sollicité leur sortie de la structure en vue de la création de leur propre société distincte, la SARL ARCHIPROGRAMME ;
- de ce qu'en vertu de leur statut d'entrepreneur salarié qui était le leur au sein de la SCOP, ils restent titulaires de leurs droits sur la clientèle qu'ils ont apportée, créée et développée ainsi que de droits de propriété intellectuelle ;
- de son accord au transfert du marché public susvisé à la SARL ARCHIPROGRAMME nouvellement créée.

Eu égard à l'indissociabilité des prestations objet du marché, débutées sans être achevées, et de sa valeur (inférieure à 40 000 € HT), la substitution du titulaire de ce contrat est dispensée de l'organisation d'une procédure de publicité et de mise en concurrence en application des art. R. 2172-3, R. 2122-3 et R. 2122-8 du code de la commande publique.

Cependant, préalablement à la signature du présent avenant, la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE a demandé à la SARL ARCHIPROGRAMME la fourniture des documents mentionnés à l'article 5.1 du règlement de consultation (pièces de la candidature) et à l'article 15 du CCAP (assurances). Après analyse, il est apparu que la SARL ARCHIPROGRAMME est en capacité administrative, technique et financière d'exécuter les prestations objet du marché public susvisé.

Dans ces conditions, l'avenant 1 a pour objet de transférer le marché susvisé de la SA SCOP CABESTAN au profit de la SARL ARCHIPROGRAMME à la date de notification de l'avenant.

Dans ce cadre, et par l'avenant 1, la SA SCOP CABESTAN prend également acte :
- de son accord à la sortie de Messieurs Lucas LEGARDINIER et Nicolas ODIER de sa structure,
- de son accord pour le transfert du marché objet du présent avenant à la SARL ARCHIPROGRAMME, ainsi que l'ensemble des droits et obligations afférents et nécessaires à sa reprise par la SARL ARCHIPROGRAMME (éventuels droits de propriété intellectuelle compris) à la date de la notification de l'avenant 1,
- de ce qu'elle est déliée de ses liens contractuels avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE à cette même date,
- de ce qu'elle est remplie de tous ses droits et obligations à l'encontre de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE et renonce ainsi à toute action (amiable ou contentieuse) ou prétention indemnitaire à son encontre pour quelque raison que ce soit en lien avec le marché susvisé.

De son côté, par le présent avenant, la SARL ARCHIPROGRAMME prend l'engagement ferme et formel :
- de reprendre à la date de notification de l'avenant 1 et sans réserve le marché susvisé initialement signé par la SA SCOP CABESTAN ainsi que l'offre telle que présentée dans les documents du marché initial,
- de se substituer à la date de notification de l'avenant 1 à la SA SCOP CABESTAN dans l'ensemble des droits et obligations souscrits initialement par la SA SCOP CABESTAN dans le cadre du marché susvisé, y compris s'agissant de ceux nés avant la signature de l'avenant 1,

**Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**

Envoyé en préfecture le 11/06/2024
Reçu en préfecture le 11/06/2024
Publié le 13/06/2024
ID : 014-241400415-20240605-D060_310524-DE



- de renoncer à se prévaloir auprès de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR COTE FLEURIE du versement des sommes d'ores et déjà versées par cette dernière à la SA SCOP CABESTAN en exécution du marché susvisé.

La date effective de changement de titulaire est fixée à la date de réception de l'avenant n°1.

Les autres clauses du marché non modifiées par le présent avenant n°1 demeurent applicables.

Après avis favorable de la Commission d'Attribution des Marchés en date du 2 mai 2024, il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Autoriser la passation de l'avenant 1 au marché à procédure adaptée pour une Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'accompagnement à la définition des besoins et d'un programme pour l'aménagement d'un campus à vocation mixte sur la commune de Touques - Lot 1 : Étude de programmation architecturale,

- Habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire*
*Après en avoir délibéré*
*Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

AUTORISE la passation de l'avenant 1 au marché à procédure adaptée pour une Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'accompagnement à la définition des besoins et d'un programme pour l'aménagement d'un campus à vocation mixte sur la commune de Touques - Lot 1 : Étude de programmation architecturale,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

**Le Président :**
**Certifie**, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : IHSANE ROUX
Date de signature : 11/06/2024
Qualité : I.Roux - Secrétaire de séance

**Ihsane ROUX**
**Secrétaire de séance**

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 10/06/2024
Qualité : Président

**Philippe AUGIER**
**Président**

**Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

**coeurcotefleurie.org**